



APPEL À PROJET COUPS DE POUCE 2024

Notice de candidature

Intention

Le **procès des violeurs de Mazan suscite un émoi sans précédent**, mettant en lumière ce que les associations féministes répètent depuis longtemps : les violences traversent toute la société et l'impunité persiste car la réponse des institutions aux violences faites aux femmes n'est pas au rendez-vous. Il est urgent d'agir sur tous les plans pour que les victimes soient enfin accompagnées dignement et que les violences reculent enfin.

En cette fin d'année 2024, la Fondation des Femmes relance son appel à projets "Coups de Pouce" pour **apporter un soutien aux associations rencontrant des difficultés financières et un soutien aux nouveaux projets en manque de financements**, afin de leur permettre de continuer de répondre au mieux aux besoins des femmes. C'est aussi dans le cadre de cette campagne de financement que seront alloués les dons collectés lors de la Nuit des Relais du 4 juin 2024 à Bordeaux.

En effet, alors que les droits des femmes sont au cœur des mobilisations sociales depuis de nombreuses années et que les Françaises et les Français sont de plus en plus convaincus qu'il est urgent d'agir pour l'égalité, **les moyens publics dédiés à cette cause augmentent beaucoup moins rapidement que les besoins**. De plus, le contexte inflationniste de ces dernières années s'ajoute à un contexte austéritaire qui pèse à la fois sur la situation économique des femmes et sur le budget des associations. Cette situation laisse de nombreuses femmes sans solution.

Par ailleurs, la montée de l'extrême droite et la progression de ses idées, y compris dans les institutions, l'absence d'un ministère de plein exercice sur les droits des femmes et d'un budget dédié, remettent en question les avancées sociales obtenues au cours des dernières années et constituent une menace sur les droits des femmes et de toutes les minorités.

Plusieurs réformes, dont la réforme des retraites et la loi immigration ont déjà eu des répercussions particulièrement lourdes pour les femmes. **Le durcissement des conditions d'accueil pour les femmes étrangères et les baisses de subventions pour les associations** qui les accompagnent ont des conséquences dramatiques sur leur quotidien. Nous rappelons notre solidarité pleine et entière envers les personnes exilées, en situation de précarité, de handicap et toutes celles et ceux qui subissent des discriminations.

Pour autant, les associations féministes connaissent un dynamisme sans précédent et développent de nombreuses solutions pour répondre de mieux en mieux aux besoins des femmes. Il est fondamental que ce dynamisme ne soit pas freiné ou empêché par le contexte économique et politique actuel. Les associations féministes l'ont montré en juin dernier par la mobilisation "Alertes Féministes" : **les droits des femmes sont à la fois la cible et le rempart à la montée de l'extrême droite et doivent donc être soutenues fortement**.



La Fondation des femmes, devenue la première Fondation reconnue d'utilité publique a sur les droits des femmes en juillet dernier se tient plus que jamais aux côtés des associations qui œuvrent pour l'égalité et la fin de ces violences à travers toutes ses actions. L'indépendance de ce statut sera un atout indispensable dans les années à venir et permettra de continuer à mobiliser les donatrices et donateurs au service de l'égalité entre les femmes et les hommes, pour défendre les droits de toutes les femmes, et **sécuriser les associations féministes menacées**.

Nous sommes fières de proposer ce soutien de fin d'année aux associations, fruit de la générosité exceptionnelle des mécènes, donateurs et donatrices, bénévoles et de l'équipe salariée de la Fondation des Femmes.

Calendrier

- Phase de candidature **du 28 octobre au 17 novembre 2024**
- Choix des projets par le Comité des subventions et le directoire de la Fondation des Femmes : **mi décembre 2024**
- Notification des résultats : **avant le 20 décembre 2024**

Critères d'éligibilité

- Être une structure à **but non lucratif** : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations, loi 1901, des fondations, des ONG, ou toute autre structure à but non lucratif.
- Être une structure **éligible au mécénat** : gestion désintéressée, respect des conditions d'exercice des activités lucratives, non fonctionnement au profit d'un cercle restreint de personnes
- Avoir une **mission exclusivement dédiée à la promotion des droits des femmes** (promotion de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, développement de la santé des femmes, etc.). Ainsi, ne peuvent pas être financées des structures plus généralistes dont seule une partie de l'activité est dédiée à cette mission
- Être une **structure française** qui mène ses **projets en France** (métropolitaine et Outre-Mer)
- La Fondation des Femmes ne soutient pas les associations à caractère religieux ou affiliées à un parti politique, les projets non-associatifs ou individuels (les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires...), les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire

Conditions de candidature :

- Les organismes ne peuvent présenter qu'un seul dossier aux Coups de Pouce.
- Les organismes ayant déjà été soutenus par la Fondation des Femmes peuvent candidater de nouveau.
- Les organismes peuvent présenter un nouveau projet, un projet déjà en cours, ou l'ensemble des activités de l'association.
- La Fondation des Femmes accepte autant de financer intégralement un projet que d'être co-financeur.



Critères de sélection :

- **Identification claire des bénéficiaires** (directes et indirectes) et de leur profil.
- **Impact du projet/de l'association** et intérêt pour le bien commun.
- **Effet de levier** : le financement de la Fondation des Femmes étant ponctuel, une attention particulière sera portée à l'impact déterminant de la subvention pour permettre à l'association d'améliorer sa situation financière.
- **Degré d'innovation** : la Fondation des Femmes accorde une attention particulière aux projets innovants se saisissant de nouvelles problématiques et de nouveaux outils afin de toujours mieux agir pour les droits des femmes. Cela ne signifie pas forcément un nouveau projet, il est possible de démontrer le degré d'innovation d'un projet d'association déjà existant et s'adaptant à la situation actuelle.
- **Suivi et évaluation** : dans une démarche de transparence, il nous est important de pouvoir suivre et évaluer la mise en œuvre et le succès d'un projet et ainsi de pouvoir communiquer clairement à nos donateur.ice.s sur les projets que nous soutenons. Des objectifs et indicateurs de résultats efficaces et pertinents sont donc indispensables.
- **Cohérence et complémentarité** par rapport aux actions et aux valeurs de la Fondation des Femmes.
- **Travail en partenariat** : la coopération entre associations et autres acteurs sociaux est cruciale pour la Fondation des Femmes; une attention particulière sera portée à l'ancrage du projet dans l'écosystème associatif.

Procédure de sélection

Les dossiers des associations sont analysés et étudiés par l'équipe opérationnelle de la Fondation des Femmes qui vérifie l'éligibilité des structures, collecte les documents administratifs, analyse les projets et effectue des recommandations et échange avec les associations.

Ils sont ensuite soumis à un avis consultatif d'un comité des subventions qui étudie les dossiers éligibles, échange sur la pertinence des projets sur la base des critères de sélection et propose les montants de subventions.

Le Directoire de la Fondation des Femmes sélectionne les projets sur la base des recommandations du comité des subventions, valide les montants et en informe le Conseil de Surveillance de la Fondation des Femmes.

Description: Soutien exceptionnel au fonctionnement et aux projets en manque de financements

- **Un soutien pour répondre aux difficultés financières particulières que rencontrent les associations ou projets**

Afin de soutenir les associations du secteur de l'égalité femme / homme face au contexte politique et social actuel, la Fondation des Femmes, par cet appel à projet vise à combler les difficultés financières exceptionnelles en 2024.

Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 15 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2024 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois en 2025.



Exemples : Projets en manque de financements, difficultés de fonctionnement, baisses de subvention, augmentation des besoins

- **Un soutien pour les nouveaux projets en manque de financements**

L'accès aux droits des femmes et à l'égalité continuent de mobiliser le secteur associatif. La Fondation des Femmes, par cette campagne de financement, vise à soutenir les petites et nouvelles initiatives innovantes qui émergent et apportent des solutions concrètes aux enjeux féministes.

Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 15 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2024 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois en 2025.

Exemples : Jeunes projets, communication, événementiel, accompagnement, etc ...

Les associations ayant déjà été soutenues par la Fondation des Femmes en 2024 ne sont pas éligibles.

- **Un soutien spécifique pour les associations de Nouvelle Aquitaine suite à la Nuit des Relais Bordeaux 2024**

Le 4 juin 2024 se tenait la **Nuit des Relais Bordeaux de la Fondation des Femmes**, une course festive et solidaire pour collecter des fonds pour les associations d'accompagnement des femmes vulnérables et victimes de violence en Nouvelle Aquitaine.

Grâce à la mobilisation des donateurs et donatrices ainsi que des mécènes de la Fondation des Femmes, ce sont plus de 50 000€ qui ont été collectés à destination des associations. Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 15 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2024 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois en 2025.

Comment déposer une demande :

Merci de remplir le formulaire de candidature pour la présélection : [ICI](#)
(ou copier le lien : <https://forms.gle/wXiG5Eb4JevhiPpz5>)

Pour toute question : coupsdepouce@fondationdesfemmes.org